PeakFinances

GUIDE FRONTALIER

Votre déclaration d'impôts

Imposition à la source, statut de quasi-résident, déclaration française : les bons réflexes et les erreurs à éviter.

GUIDE GRATUIT

Document d'information · ne constitue pas un conseil personnalisé.
Peak Finances · ORIAS n° 25001609 · FINMA n° F01510741

01 / 08

LE POINT DE DÉPART

Votre fiscalité n'a rien de standard

Imposé d'un côté de la frontière, résident de l'autre, parfois déclarant dans les deux pays : le frontalier navigue entre deux systèmes qui ne se parlent pas. Un comptable généraliste voit rarement ce cas.

CE QUE VOUS ALLEZ DÉCOUVRIR

Comment vous êtes réellement imposé selon votre canton. Le statut qui peut réduire votre impôt. Les déductions qu'on oublie. Et les erreurs qui coûtent le plus cher.

→ *Tout commence par une question mal comprise.*

02 / 08

LES BASES

Comment vous êtes imposé

Premier point essentiel : il n'existe pas une seule règle pour tous les frontaliers. Le mécanisme dépend d'abord de votre canton de travail. À Genève, l'impôt est prélevé à la source ; ailleurs, la logique peut différer.

LE RÉFLEXE À AVOIR

Identifiez clairement votre canton de travail et le mécanisme qui s'y applique. Beaucoup d'erreurs viennent d'une confusion sur ce point de départ. Un spécialiste tranche en quelques minutes.

→ *Et il existe un levier que beaucoup ignorent.*

03 / 08

LE LEVIER

Le quasi-résident : le statut méconnu

Sous certaines conditions, un frontalier imposé à la source peut demander à être traité en quasi-résident. Un statut qui peut ouvrir droit à des déductions autrement inaccessibles, et réduire l'impôt réellement dû.

> *Le statut de quasi-résident peut faire une vraie différence, mais il se demande dans les délais, et ne s'improvise pas.*

→ *Justement, parlons des délais. Ils sont impitoyables.*

04 / 08

LE TIMING

Les délais qui font tout basculer

Les demandes liées à votre imposition (quasi-résident, rectifications) obéissent à des échéances strictes, propres à chaque canton. Une demande hors délai, c'est une porte qui se referme pour toute l'année.

LA RÈGLE NUMÉRO UN

Anticiper. Les arbitrages et demandes les plus favorables se préparent en amont, pas au dernier moment. Le calendrier fiscal frontalier ne pardonne pas l'improvisation.

→ *Vient ensuite l'argent laissé sur la table.*

05 / 08

LES OUBLIS

Les déductions qu'on oublie

Beaucoup de frontaliers laissent de l'argent sur la table, non par négligence, mais parce que personne ne leur a dit que certaines lignes existaient. À vérifier selon votre situation :

1. Frais professionnels réels
 Dont les trajets, quand ils dépassent le forfait.
2. Prévoyance et rachats
 Déductibles uniquement sous le statut de quasi-résident.
3. Charges de famille
 Garde d'enfants, pensions, situations particulières.
4. Double résidence
 Certaines configurations ouvrent droit à déduction.

→ *Reste à éviter les pièges les plus fréquents.*

06 / 08

À ÉVITER

Les 5 erreurs qui coûtent cher

Elles reviennent presque à chaque dossier. Aucune n'est une fatalité, à condition de les connaître avant, pas après.

1. Se tromper sur son mécanisme d'imposition
2. Ignorer le statut de quasi-résident
3. Cocher le forfait sans regarder les frais réels
4. Rater les délais de demande et de rectification
5. Confier sa déclaration à un généraliste non frontalier

→ *Voici votre plan d'action, en cinq points.*

07 / 08

VOTRE PLAN

La checklist déclaration

À passer en revue avant chaque déclaration. Cinq réflexes qui vous placent déjà devant l'immense majorité des frontaliers.

- [x] Identifier votre canton de travail et le mécanisme d'imposition applicable.
- [x] Vérifier si le statut de quasi-résident vous concerne, et le calculer.
- [x] Rassembler vos justificatifs : frais réels, prévoyance, charges de famille.
- [x] Repérer les échéances de déclaration et de demande, canton par canton.
- [x] Vérifier les années passées : une déduction oubliée peut parfois se rattraper.

→ *Une dernière étape, et c'est la plus importante.*

08 / 08

PASSEZ À L'ACTION

Votre appel découverte offert

Ce guide vous a donné la carte. Votre déclaration, elle, est unique. En 15 minutes, un appel découverte avec Peak Finances vérifie votre mécanisme d'imposition, votre éligibilité au quasi-résident et les déductions à récupérer.

L'ÉTAPE SUIVANTE

Réservez votre appel découverte

Un échange direct avec un spécialiste 100% frontaliers, doublement agréé ORIAS et FINMA. On regarde votre situation, on répond à vos questions, et vous décidez ensuite, librement.

RÉSERVER MON APPEL DÉCOUVERTE →

Scannez pour réserver

SITE	peakfinances.ch
INSTAGRAM	peakfinances
AGRÉMENTS	ORIAS 25001609 · FINMA F01510741